



Generali España SA de Seguros y Reaseguros

We're all about you

Orense, 2 28020 Madrid

CIF/NIF : A-28007268

Registro Mercantil de Madrid: Hoja M-54.202, Folio 125, Tomo 3.175

Registro de Entidades Aseguradoras de la DGS : C-0072

www.generali.com



ATTESTATION D'ASSURANCE

Date d'émission : 01/01/2026

Objet : Attestation de couverture

Police: CD4863 57325

Signataire : S. Villa Ramos

A l'étude des pièces du dossier susmentionné, je soussigné, Santiago Villa Ramos, signataire légal de la compagnie, déclare par la présente que le local commercial suivant :

Emplacements de stationnement avec bornes de recharge (extrait de cadastre joint à la police)
Parking Saba Madrid-Chamartín Gare — Calle Hiedra, 28036 Madrid

Et ayant pour activité :

Stationnement public de court et moyen terme avec des bornes électriques

Est garanti :

- Par contrat **CD4863 57325**
Souscrit par **Mr. ACHOUR**
- En sa qualité de **Président du Conseil d'Administration**
- Titulaire de la police : **C.D HOLDING INTERNATIONALE, entreprise de droit français (NIF: 518856281)**

Garanties prévues :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Garantie des loyers impayés | - Garantie de remplacement à valeur d'acquisition |
| - Perte financière | - Dégât des eaux et gel |
| - Incendie et assimilé | - Catastrophes technologiques |
| - Catastrophes naturelles | |

Limitations de garantie :

- Délai de carence : nul
- Plafond de remboursement en cas de défaut de paiement des loyers : **5.000.000 €**
- Valeur de remplacement du terrain et de la propriété : prix d'acquisition, dans la limite de **22.000.000 €**
- Plafond de remboursement en cas de perte financière (autres que loyers) : **20.000.000 €**
- Plafond de remboursement au titre de la responsabilité civile : **10.000.000 €**

La présente attestation est donnée conformément aux directives de la CNMV, et dans les limites inscrites au décret du 7 octobre 1963, relatif aux établissements d'assurance. La présente déclaration n'engage la compagnie que dans les limites du contrat auquel elle est rattachée, et ne saurait être considérée comme une quelconque prise de participation de la compagnie au produit assuré. La reproduction et communication de ce document est autorisée.

L'assuré s'engage à notifier à la compagnie tout changement de nature à altérer la validité du présent document sans délai. Les termes détaillés de la couverture, et les obligations contractuelles des parties, notamment en matière de sécurité, figurent dans la police complète, disponible sur demande. Des éventuels modifications structurelles internes à la compagnie, qu'elles portent sur son actionnariat ou ses effectifs, n'auront aucune forme d'influence sur la validité de ce document. La compagnie n'est pas autorisée à céder ladite police à un tiers.

Santiago Villa Ramos
Conseiller délégué - CEO